|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/27/INF/10 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 12 MARS 2014 | | |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt‑septième session**

**Genève, 24 mars – 4 avril 2014**

SAVOIRS TRADITIONNELS ET EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES : SUGGESTIONS DE QUESTIONS TRANSVERSALES À EXAMINER

*Document établi par le président du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, Son Excellence M. l’ambassadeur Wayne McCook*

1. Conformément au programme de travail du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) pour 2014, la vingt‑septième session de l’IGC comprendra notamment un examen des questions transversales relatives aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.

2. À cet égard, le président de l’IGC, Son Excellence M. l’ambassadeur Wayne McCook, a établi un document informel rendant compte des vues du président sur certaines questions transversales relatives aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles susceptibles d’être examinées. Le document informel du président comprend un tableau présentant en parallèle les dispositions des documents WIPO/GRTKF/IC/27/4 (“La protection des savoirs traditionnels : projets d’articles”) et WIPO/GRTKF/IC/27/5 (“La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d’articles”). Il a pour objet de faciliter la comparaison des deux documents susmentionnés. À la demande du président, le Secrétariat distribuera des exemplaires du document informel aux participants de l’IGC.

3. Le président a également établi un résumé de ce document informel, qui est reproduit en annexe.

4. L’IGC est invité à prendre note du présent document et de son annexe.

[L’annexe suit]

RÉSUMÉ DU DOCUMENT INFORMEL SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AUX EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

1. L’IGC a recensé précédemment quatre questions générales appelant selon lui une attention prioritaire : l’objet de la protection, les bénéficiaires, l’étendue de la protection et les limitations et exceptions.
2. Par le passé, l’IGC a examiné ces questions générales de manière indépendante, quoiqu’en parallèle, dans leurs rapports avec les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Compte tenu des similitudes entre les projets d’articles relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, l’Assemblé générale de l’OMPI a demandé que soient examinées les “questions transversales relatives aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles”.
3. Je souhaite appeler l’attention sur certaines des questions transversales essentielles qui restent en suspens et entravent les négociations fondées sur un texte au sein de l’IGC. À mon avis, il sera difficile de progresser dans la rédaction des projets d’articles sur les savoirs traditionnels ou les expressions culturelles traditionnelles sans résoudre, ou du moins préciser, ces questions transversales essentielles. Certaines des questions que je propose d’examiner traversent à la fois le texte relatif aux savoirs traditionnels et celui relatif aux expressions culturelles traditionnelles (questions horizontales) ou imprègnent la plupart ou la totalité des articles d’au moins l’un de ces textes (questions verticales). Par ailleurs, l’examen des questions transversales qui sera mené à l’occasion de la vingt‑septième session de l’IGC favorisera une comparaison plus directe et interactive entre les deux textes de telle sorte que, par exemple, l’IGC puisse convenir de transférer dans le texte sur les savoirs traditionnels telle ou telle disposition, formulation ou expression du texte sur les expressions culturelles traditionnelles, et vice versa.
4. Les quatre questions transversales que j’ai recensées sont les suivantes :

1) le sens du terme “traditionnel”;

2) les bénéficiaires de la protection, en particulier le rôle des États ou des “entités nationales”;

3) la nature des droits, y compris le sens des termes “appropriation illicite” et “utilisation abusive”; et

4) le traitement des savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles à la disposition du public ou largement diffusés.

1. Cette liste n’est pas nécessairement exhaustive et les délégations voudront peut‑être proposer d’autres questions transversales à examiner.
2. Je présente également dans le document informel, dans la mesure du possible, les incidences, les principales interprétations et les modalités de traitement possibles de chacune des questions que j’ai recensées.
3. Les participants de la vingt‑septième session sont libres d’utiliser le présent document d’information et le document informel dans les préparatifs de la session comme ils le souhaitent, étant entendu qu’il ne s’agit pas de documents de travail.

[Fin de l’annexe et du document]